



10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX  
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

[annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **Charlène GAILLARD**

DESTINATAIRE : **PREFECTURE CHARENTE-MARITIME  
MARITIME / DRCTE / BAE  
Marie-Christine BEGUE**

Date et heure d'envoi : 24/06/2022 14:35:43

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **72955750**

## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son Directeur Vincent TOUSSAINT , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - 1ER AVIS  
Projet d'un parc éolien sur les communes de  
SAINT-MEDARD-D'AUNIS et SAINTE-SOULLE  
SAS EOLIENNES D'AUNIS 3**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**SUD-OUEST**

**CHARENTE MARITIME**

Le 30/06/2022 *OK*

**L'HEBDO DE LA CHARENTE MARITIM**

**CHARENTE MARITIME**

Le 30/06/2022 *OK*

Vincent TOUSSAINT  
Directeur *[Signature]*

# Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

## Avis administratifs et judiciaires

### Enquêtes publiques

#### Préfecture de la Charente-Maritime

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur les communes de Saint-Médard-d'Aunis et Sainte-Soulle

Il sera procédé du lundi 29 août 2022 au mercredi 28 septembre 2022 inclus, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien, PARC ÉOLIEN DE L'AUBERTIÈRE, comprenant quatre aérogénérateurs sur les communes de Saint-Médard-d'Aunis et Sainte-Soulle, déposée par la Société SAS ÉOLIENNES D'AUNIS 3.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société SAS ÉOLIENNES D'AUNIS 3, dont le siège se situe au Business Center 4<sup>e</sup> étage, 3, avenue Gustave-Eiffel - T46port 1 - 85360 Chassenault-du-Poitou.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-envir-pref1@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref1@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société CDV ÉVÈNEMENTS PUBLICS REGISTRE NUMÉRIQUE est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/projetaubertiere-eolienesaunis3>

Ainsi qu'un e-mail de dépôt des contributions : [projetaubertiere-eolienesaunis3@mail.registre-numerique.fr](mailto:projetaubertiere-eolienesaunis3@mail.registre-numerique.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38, rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de Saint-Médard-d'Aunis, 1, allée de la Mairie, 17220 Saint-Médard-d'Aunis, à la mairie de Sainte-Soulle, 39, rue de l'Aunis, 17220 Sainte-Soulle, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ces lieux, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de Saint-Médard-d'Aunis, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires en vigueur.

M<sup>me</sup> Sylvie DANDONNEAU, consultante en développement socio-économique et sociologique, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de Saint-Médard-d'Aunis, à la mairie de Sainte-Soulle, dans les conditions suivantes :

Saint-Médard-d'Aunis : Lundi 29 août 2022 de 9 h à 12 h 30.  
Sainte-Soulle : Lundi 29 août 2022 de 15 h à 19 h.  
Sainte-Soulle : Mercredi 7 septembre 2022 de 9 h à 12 h 30.  
Saint-Médard-d'Aunis : Mercredi 7 septembre 2022 de 14 h à 17 h.  
Saint-Médard-d'Aunis : Vendredi 23 septembre 2022 de 9 h à 12 h 30.  
Sainte-Soulle : Vendredi 23 septembre 2022 de 14 h à 16 h 30.  
Sainte-Soulle : Mercredi 28 septembre 2022 de 9 h à 12 h 30.  
Saint-Médard-d'Aunis : Mercredi 28 septembre 2022 de 14 h à 17 h.

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du Code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société SAS ÉOLIENNES D'AUNIS 3.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et à la mairie de Saint-Médard-d'Aunis, à la mairie de Sainte-Soulle, pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au préfet.

#### Préfecture de la Charente-Maritime

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Installations classées soumises à enregistrement (article L. 511-1, L. 512-7 et R. 512-46-11 à R. 512-46-24 titre V du Code de l'environnement)

La SARL MARTIN SEB CASSE POIDS LOURDS a déposé à la préfecture de la Charente-Maritime, deux dossiers de demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, portant sur des installations d'embarquement, de démantèlement et de dépollution de VHU de type poids lourds sur la commune de Soullignonne (parcelles cadastrées 821, 825, 1729, 1731 et 1736 de la section A et 61, 62, 63 et 64 de la section W).

Cette activité relève de la rubrique 2712-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le régime de l'enregistrement.

Ces dossiers seront soumis à la consultation du public pendant une période de quatre semaines, soit **vendredi 16 juillet 2022 au mardi 16 août 2022 inclus**.

Durant cette période, toute personne pourra formuler des observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Soullignonne aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie ; par courrier à adresser à la préfecture de la Charente-Maritime, 38, rue Réaumur, CS 70000, 17017 La Rochelle Cedex 01, bureau de l'environnement, par courrier à adresser à [pref-envir-pref1@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref1@charente-maritime.gouv.fr)

À l'issue de la procédure, le préfet statuera, par arrêté préfectoral, sur les demandes d'enregistrement. La décision prendra la forme d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 modifié ou d'un arrêté préfectoral de refus.

### Autres avis



#### Electricité de France

### RAPPORT ANNUEL 2021 D'INFORMATION DU PUBLIC RELATIF AUX INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE BASE N° 86 ET N° 110 EXPLOITÉES PAR EDF

Conformément à l'article L. 125-15 du Code de l'environnement, tout exploitant d'une installation nucléaire de base établit chaque année un rapport qui contient des informations concernant :

1. Les dispositions prises pour prévenir ou limiter les risques et inconvénients que l'installation peut présenter pour les intérêts mentionnés à l'article L. 593-1 ;
2. Les incidents et accidents, soumis à obligation de déclaration en application de l'article L. 591-5, survenus dans le périmètre de l'installation ainsi que les mesures prises pour en limiter le développement et les conséquences sur la santé des personnes et l'environnement ;
3. La nature et les résultats des mesures des rejets radioactifs et non radioactifs de l'installation dans l'environnement ;
4. La nature et la quantité de déchets entreposés dans le périmètre de l'installation ainsi que les mesures prises pour en limiter le volume et les effets sur la santé et sur l'environnement, en particulier sur les sols et les eaux.

En application de l'article L. 125-16 du Code de l'environnement, le rapport annuel, pour l'année 2019, relatif aux installations nucléaires de base n° 86 et n° 110 exploitées par EDF, est disponible auprès de la mission communication de la centrale du Blayais, BP 27, 33820 Braud-et-Saint-Louis. Tél. 05 33 98 80 00 et sur internet [www.edf.fr/blayais](http://www.edf.fr/blayais)

## Annonces légales

### Autres annonces légales

#### CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par M<sup>re</sup> Olivier BOUDEVILLE, notaire à Rouen (76000), le 22 juin 2022, M. Sylvain Jacques Jean LEGENDRE, retraité, né à Rouen (76000) le 4 avril 1957, et M<sup>me</sup> Isabella Gisèle Marie LUC, retraitée, née au Havre (76600) le 23 août 1955, demeurant ensemble à Marsilly (17137) 55A, rue du Port, mariés à la mairie de Bols-Guillaume (76230) le 6 septembre 2008 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont décidé d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle en y adjoignant une clause d'attribution intégrale de la communauté.

Les oppositions pourront être faites dans le délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier à la SELAS GENCE & Associés, notaire à Rouen (76000), 105, rue Jeanne-d'Arc.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire compétent.

Pour avis, M<sup>re</sup> Olivier BOUDEVILLE.

#### ÉTUDE DE M<sup>re</sup> OLIVIER LANEUZE

#### CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par M<sup>re</sup> Olivier LANEUZE, notaire à Saintes (17100), 14, cours Réverseauux, CRPCEN 17054, le 20 juin 2022, a reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : M. Jacques Robert MELLOUL, enseignant, et M<sup>me</sup> Sophie Claude MAITAY, retraitée, demeurant ensemble à Vénérand (17100), 22, chemin de Chez-Labarre.

Monsieur est né à Savigny-sur-Orge (Essonne) (75895) le 1<sup>er</sup> février 1956. Madame est née à Parthenay (79200) le 25 mars 1956.

Mariés à la mairie d'Élanecourt (Yvelines) (78990), le 5 novembre 1994 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

#### M<sup>re</sup> Hélène QUEGUINER notaire

36, boulevard de Cognehors, 17000 La Rochelle

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par M<sup>re</sup> Hélène QUEGUINER, notaire à La Rochelle, le 21 juin 2022, enregistré à La Rochelle, le 27 juin 2022, dossier 2022/60345, référence 2022/000975, M. Vazgen AVANESIAN, demeurant à Saint-Christophe (17220), 12 route de Crac-Fort, a cédé à l'association dénommée RÉGIE DE QUARTIERS DIAGONALES, association déclarée dont le siège social est à Villeneuve-les-Salines (17000), 41, avenue Danton.

Identifiée sous le numéro Siren 453 559 833.

Le fonds de commerce d'achat-vente de voitures et de véhicules automobiles légers, carrosserie, mécanique, exploité à Périgny (17180), 22, avenue Louis-Lumière, connu sous le nom d'AV AUTO, et pour l'exploitation duquel M. Vazgen AVANESIAN est immatriculé au répertoire des métiers de Charente-Maritime, sous le numéro 793 622 291.

Moyennant le prix de deux cent trente-cinq mille euros (235 000 euros), savoir :

- aux éléments incorporels pour cent soixante-quatre mille deux cents euros (164 200 euros) ;
- aux matériels, mobiliers, agencements pour soixante-dix mille huit cents euros (70 800 euros).

Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de M<sup>re</sup> Delphine LEBOSSE, notaire à La Rochelle, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, M<sup>re</sup> Hélène QUEGUINER.

### Vie des sociétés

#### SCEA LE PARADIS D'ADRIEN ET VIRGINIE

#### CONSTITUTION

Par SSP du 24 juin 2022, à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2022, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : LE PARADIS D'ADRIEN ET VIRGINIE. Capital social : 2 000 €. Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation.

Siège social au domicile des gérants : M. AUMAÏTRE et M<sup>me</sup> DEJOIE dnt 40, chemin de Chez-David, 17460 Varzy.

Objet : activités agricoles.

Cessions de parts : Elles sont soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : RCS Saintes.



#### SEMINAIRES UN CADRE UNIQUE



23, quai de Queyries  
seminaires@sudouest.fr  
1 05 35 31 35 11

Le journal Sud Ouest vous ouvre ses portes en bord de Garonne

**SUD OUEST**



150 définitions qui décryptent, avec la joyeuse impertinence de Jean-Pierre Gauthier, toutes les absurdités du monde politique.

12€



**Sud Ouest marchés publics**

## Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest  
100 % gratuit sur  
[sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com)

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

**SUD OUEST**

## MARCHES PUBLICS-PRIVES

9170484

**Communauté d'Agglomération Rochefort Océan**

**AVIS sur le dispositif de délibération relatif à une délégation de service public**  
(Articles L1411-1, L1411-6 et L5211-46 du Code Général des collectivités territoriales)

**Autorité délégante :** Communauté d'Agglomération Rochefort Océan - 3 avenue Maurice Chupin - 17000 Rochefort - tél. : 05 46 82 17 80  
mail : l.payet@agglorochefortocean.fr

**Objet de la délégation de service public :** Avenant 5 à la délégation de service public Transport

**Dispositif de délibération :** Le Conseil Communautaire du 23 juin 2022 a voté une délibération qui décide :

- Approuver les termes de l'avenant N°5 à la délégation de service public relative à l'exploitation du service public de transport urbain, avec la société Transdev Rochefort Océan, intégrant les modifications du réseau de bus
- Autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant N°5.
- Actualiser le règlement d'exploitation du réseau des transports R bus et approuver la mise en place d'un règlement des transports scolaires
- Modifier les conditions générales de ventes du réseau R bus

La délibération est affichée au siège de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan.

**Date d'envoi à la publication :** Le 28/06/2022

9170405

**PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME**

**Installations classées soumises à enregistrement**  
(articles L. 511-1, L. 512-7 et R. 512-46-11 à R. 512-46-24  
titre VI du Code de l'environnement)

La SARL MARTIN SEB CASSE POIDS LOURDS a déposé à la Préfecture de la Charente-Maritime, deux dossiers de demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, portant sur des installations d'entreposage, de démantèlement et de dépollution de VHU de type poids lourds sur la commune de Soullignonne (parcelles cadastrées 825, 825, 1729, 1731 et 1736 de la section A et 61, 62, 63 et 64 de la section W).

Cette activité relève de la rubrique 2712-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le régime de l'enregistrement. Ces dossiers seront soumis à la consultation du public pendant une période de quatre semaines, soit vendredi 15 juillet 2022 au mardi 16 août 2022 inclus.

Durant cette période, toute personne pourra formuler des observations :

- sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de SOULLIGNONNE aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie
- par courrier à adresser à la Préfecture de la Charente-Maritime, 38 rue Réaumur, CS 70000, 17017 LA ROCHELLE cedex 01, Bureau de l'environnement,
- par courriel à adresser à : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté préfectoral, sur les demandes d'enregistrement. La décision prendra la forme d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 modifié ou d'un arrêté préfectoral de refus.

9170404

**PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Projet d'un parc éolien sur les communes de SAINT-MEDARD-D'AUNIS et SAINTE-SOULLE**

Il sera procédé du lundi 29 août 2022 au mercredi 28 septembre 2022 inclus, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien, PARC EOLIEN DE L'AUBERTIÈRE, comprenant quatre éoliogénérateurs sur les communes de SAINT-MEDARD-D'AUNIS et SAINTE-SOULLE, déposée par la Société SAS EOLIENNES D'AUNIS 3.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société SAS EOLIENNES D'AUNIS 3, dont le siège se situe au Business Center 4ème étage 3 avenue Gustave Eiffel Téléport 1 86360 CHASSENEUIL DU POITOU.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société CDV Evénements Publics REGISTRE NUMERIQUE est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/projetaubertiere-eoliennesaunis3>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [projetaubertiere-eoliennesaunis3@mail.registre-numerique.fr](mailto:projetaubertiere-eoliennesaunis3@mail.registre-numerique.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de SAINT-MEDARD-D'AUNIS 1 Allée de la Mairie 17220 SAINT-MEDARD-D'AUNIS, à la mairie de SAINTE-SOULLE 39 Rue de l'Aunis 17220 SAINTE-SOULLE, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ces lieux, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-MEDARD-D'AUNIS, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête. La consultation des documents en matière et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires en vigueur.

Madame Sylvie DANDONNEAU, Consultante en développement socio économique et sociologique, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-MEDARD-D'AUNIS, à la mairie de SAINTE-SOULLE, dans les conditions suivantes :

- SAINT-MEDARD-D'AUNIS : Lundi 29 août 2022 de 09h00 à 12h30
- SAINTE-SOULLE : Lundi 29 août 2022 de 16h00 à 19h00
- SAINTE-SOULLE : Mercredi 7 septembre 2022 de 09h00 à 12h30
- SAINT-MEDARD-D'AUNIS : Mercredi 7 septembre 2022 de 14h00 à 17h00
- SAINT-MEDARD-D'AUNIS : Vendredi 23 septembre 2022 de 09h00 à 12h30
- SAINTE-SOULLE : Vendredi 23 septembre 2022 de 14h00 à 16h30
- SAINTE-SOULLE : Mercredi 28 septembre 2022 de 09h00 à 12h30
- SAINT-MEDARD-D'AUNIS : Mercredi 28 septembre 2022 de 14h00 à 17h00

Il mettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société SAS EOLIENNES D'AUNIS 3.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et à la mairie de SAINT-MEDARD-D'AUNIS, à la mairie de SAINTE-SOULLE, pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

**AVIS SUR LE DISPOSITIF DE DÉLIBÉRATION RELATIF À UNE INTERVENTION ÉCONOMIQUE (L'ARTICLE L2121-24 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)**

**Autorité délégante :** Communauté d'Agglomération Rochefort Océan - 3 avenue Maurice Chupin - 17 000 Rochefort - tél. : 05 46 82 40 61 - mail : [l.payet@agglorochefortocean.fr](mailto:l.payet@agglorochefortocean.fr)

**1-Objet de l'intervention économique :** Attribution de subvention pour les entreprises dans le cadre de l'aide à la modernisation des commerces.

**Dispositif de délibération :** Le Bureau Communautaire du 9 juin 2022 a voté une décision qui décide :

- Attribuer une subvention aux entreprises suivantes :

Bénéficiaires	Nature des travaux	Montant travaux éligibles € HT	Subvention CARO 30 % HT
Côté Nord (Restaurant à Rochefort)	Modernisation de la devanture, menuiserie, vitrage, accès	9 918,10 €	2 975,43 €
<b>TOTAL</b>		<b>9 918,10 €</b>	<b>2 975,43 €</b>

**2-Objet de l'intervention économique :** Attribution de subvention aux structures opérant dans le développement économique et l'emploi

**Dispositif de délibération :** Le Bureau Communautaire du 9 juin 2022 a voté une décision qui décide :

- Accorder une subvention de 7 000 € à l'association ATLANTIC CLUSTER au titre de l'année 2022 pour ses actions en matière de soutien à la filière nautique.

**3-Objet de l'intervention économique :** Attribution de subvention pour aux structures dans le cadre du soutien à la création d'entreprises.

**Dispositif de délibération :** Le Bureau Communautaire du 9 juin 2022 a voté une décision qui décide :

- Accorder une subvention de 3 300 € à l'association ODACIO, couveuse d'entrepreneurs de Charente-Maritime au titre de l'année 2022 pour ses actions en matière de soutien aux créateurs d'activités.

Les décisions sont affichées au siège de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan.

**Date d'envoi à la publication :** Le 28.06.2022.

**IMPRIMERIE**  
l'Angérien libre

**Flyer**  
**Affiche**  
**Carte de visite**  
**Autocopiant**  
**Faire-part**  
**Dépliant**  
**Brochure**

[imprimerie-al.fr](http://imprimerie-al.fr)  
contact@imprimerie-al.fr  
05 46 32 22 56

**ENVOYEZ VOTRE ANNONCE SUR**  
**annonces.legales@alcregie.com**  
pour recevoir RAPIDEMENT  
votre attestation de parution

**Renseignez-vous au 05 56 44 72 24**

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

**Actulegales.fr publie l'ensemble des annonces entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010.**

Actulégalés.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**  
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours de **Infolegale**



De la part de : **Charlène GAILLARD**

DESTINATAIRE : **PREFECTURE CHARENTE-MARITIME  
MARITIME / DRCTE / BAE  
Marie-Christine BEGUE**

Date et heure d'envoi : 24/06/2022 14:42:27

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **72955756**

## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son Directeur Vincent TOUSSAINT , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - 1ER AVIS  
Projet d'un parc éolien sur les communes de  
SAINT-MEDARD-D'AUNIS et SAINTE-SOULLE  
Société SAS EOLIENNES D'AUNIS 3**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**SUD-OUEST**

**CHARENTE MARITIME**

Le 11/08/2022

**L'HEBDO DE LA CHARENTE MARITIM**

**CHARENTE MARITIME**

Le 11/08/2022

Vincent TOUSSAINT

Directeur



## CLÔTURE DE LIQUIDATION

27170292

**EURL CONSTRUCTION WILLY GODILLOT**  
Société à Responsabilité Limitée à associé unique  
au capital de 3 811,50 euros  
Siège social : 30 rue du Jard  
17890 CHAILLEVETTE  
Siège du liquidateur : 30 rue du Jard  
17890 CHAILLEVETTE  
RCS LA ROCHELLE 403 299 381

### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du PV de décision ordinaire de clôture de liquidation du 31/07/2022, qui s'est tenue au siège de la liquidation au 30 rue du Jard - 17890 CHAILLEVETTE, il résulte que l'associé unique :  
- a approuvé les comptes de liquidation ;  
- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;  
- prononcé la clôture des opérations de liquidation, rétroactivement au 15/06/2022.  
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de La Rochelle.  
Mention sera faite au RCS de LA ROCHELLE

Pour avis, Le Liquidateur

27170218

**MPN PROMOTION**  
Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7 500 euros  
Siège social et de liquidation :  
34, Avenue des Chèvrefeuilles  
17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE  
500 435 050 R.C.S. SAINTES

L'Assemblée Générale réunie le 31 mars 2022 au siège social et de liquidation à SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, 34, Avenue des Chèvrefeuilles a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Nicolas GAMBARD, demeurant à SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE (17110), 83, Avenue de Guzac, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.  
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SAINTES (17).

Pour avis, le Liquidateur

27170128

**SARL DU DOMAINE DU CLOSNE**  
Société à responsabilité limitée au capital de 550.712 euros  
Siège social : Les Petites Pilettes  
17500 OZILLAC  
RCS : Saintes B 396.815.555

Aux termes d'une AGE du 03/08/2022, les associés ont pris les résolutions suivantes :  
- l'assemblée approuve les comptes de clôture de liquidation, donne quitus au liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat à compter du 29/07/2022, date de clôture de liquidation.  
- l'assemblée générale constate alors la clôture définitive de la liquidation sans boni.  
- les comptes de clôture de liquidation seront déposés au tribunal de commerce de Saintes.

Pour avis, le liquidateur

27170069

**SARL MATLOX**  
SARL au capital de 50 000,00 euros  
Siège social : La Charre  
17300 VERGEROUX  
RCS n°438867299- RCS LA ROCHELLE

### Clôture de liquidation

L'Assemblée générale des Associés, réunie au siège de la société, le 29 juillet 2022, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur : Monsieur MOREAU Johnny demeurant à VERGEROUX (Charente Maritime) La Charre et constaté la clôture de la liquidation.  
Les comptes seront déposés au RCS de LA ROCHELLE.

Le liquidateur.

27170060

**JVB COURTAGÉ**  
SAS en liquidation au capital de 5 000 euros  
Siège social et Siège de liquidation : 10 rue du Moulin de la Grille, 17100 SAINTES  
RCS SAINTES 853 503 134

Aux termes d'une décision en date du 01/06/2022, le légataire universel de l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Julien MILLET, demeurant 10 rue du Moulin de la Grille, 17100 SAINTES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SAINTES, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

27170065

**SASU MARION**  
SASU au capital de 7 622,45 euros  
Siège social : 60 route de Saujon  
17600 MEDIS  
RCS n°408420164- RCS SAINTES

### Clôture de liquidation

L'actionnaire unique en date du 29 juillet 2022, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur : Monsieur Christophe MARION, demeurant à MEDIS (Charente Maritime) 24 rue du Pourteau et constaté la clôture de la liquidation.  
Les comptes seront déposés au RCS de SAINTES.

Le liquidateur.

## DISSOLUTIONS

28-01170059

### JVB COURTAGÉ

SAS en liquidation au capital de 5 000 euros  
Siège social et Siège de liquidation : 10 rue du Moulin de la Grille, 17100 SAINTES  
RCS SAINTES 853 503 134

Aux termes d'une décision en date du 01/06/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Julien MILLET, demeurant 10 rue du Moulin de la Grille, 17100 SAINTES, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 10 rue du Moulin de la Grille, 17100 SAINTES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SAINTES, en annexe au RCS.

28-01170321

### SCI DU COURS D'EAU

SCI au capital de 1 000 euros  
2 rue Élieux d'obrevise  
17700 vendré de la devise  
852 108 406 RCS La Rochelle

Le gérant a décidé, le 5 août 2022, la dissolution anticipée de la société, à compter du 5 août 2022, désigné en qualité de liquidateur Mr kobril patrice demeurant route de Saint André, domaine de marilly, 27810 marilly sur eure et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social de la société.  
Mention en sera faite au RCS de La Rochelle

## MARCHES PUBLICS-PRIVES

9170005

### PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur les communes de SAINT-MEDARD-D'AUNIS et SAINTE-SOULLE

Il sera procédé du lundi 29 août 2022 au mercredi 28 septembre 2022 inclus, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien, PARC EOLIEN DE L'AUBERTIERE, comprenant quatre aérogénérateurs sur les communes de SAINT-MEDARD-D'AUNIS et SAINTE-SOULLE, déposée par la Société SAS EOLIENNES D'AUNIS 3.  
Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société SAS EOLIENNES D'AUNIS 3, dont le siège se situe au Business Center 4ème étage 3 avenue Gustave Eiffel Téléport 1 86360 CHASSE-NEUIL DU POITOU.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [projetaubertiere-eoliennesaunis@mat.registre-numerique.fr](mailto:projetaubertiere-eoliennesaunis@mat.registre-numerique.fr)  
Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie de SAINT-MEDARD-D'AUNIS 1 Allée de la Mairie 17220 SAINT-MEDARD-D'AUNIS, à la mairie de SAINTE-SOULLE 39 Rue de l'Aunis 17220 SAINTE-SOULLE, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.  
Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de SAINT-MEDARD-D'AUNIS 1 Allée de la Mairie 17220 SAINT-MEDARD-D'AUNIS, à la mairie de SAINTE-SOULLE 39 Rue de l'Aunis 17220 SAINTE-SOULLE, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ces lieux, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-MEDARD-D'AUNIS, à la mairie de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête. La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires en vigueur.

Madame Sylvie DANDONNEAU, Consultante en développement socio économique et sociologique, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-MEDARD-D'AUNIS, à la mairie de SAINTE-SOULLE, dans les conditions suivantes :

- SAINT-MEDARD-D'AUNIS : Lundi 29 août 2022 de 09h00 à 12h30
- SAINTE-SOULLE : Lundi 29 août 2022 de 16h00 à 19h00
- SAINTE-SOULLE : Mercredi 7 septembre 2022 de 09h00 à 12h30
- SAINT-MEDARD-D'AUNIS : Mercredi 7 septembre 2022 de 14h00 à 17h00
- SAINT-MEDARD-D'AUNIS : Vendredi 23 septembre 2022 de 09h00 à 12h30
- SAINTE-SOULLE : Vendredi 23 septembre 2022 de 14h00 à 16h30
- SAINTE-SOULLE : Mercredi 28 septembre 2022 de 09h00 à 12h30
- SAINT-MEDARD-D'AUNIS : Mercredi 28 septembre 2022 de 14h00 à 17h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.  
A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société SAS EOLIENNES D'AUNIS 3.  
La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et à la mairie de SAINT-MEDARD-D'AUNIS, à la mairie de SAINTE-SOULLE, pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

# Suivez votre journal sur Internet et les réseaux sociaux



[www.lhebdo17.fr](http://www.lhebdo17.fr)



@LHebdo17



@LHebdo17

**L'HEBDO**  
DE CHARENTE-MARITIME  
Courrier  
français





De la part de : **Charlène GAILLARD**

DESTINATAIRE : **PREFECTURE CHARENTE-MARITIME  
MARITIME / DRCTE / BAE  
Marie-Christine BEGUE**

Date et heure d'envoi : 24/06/2022 14:44:43

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **72955766**

## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son Directeur Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - 2EME AVIS  
Projet d'un parc éolien sur les communes de  
SAINT-MEDARD-D'AUNIS et SAINTE-SOULLE  
SAS EOLIENNES D'AUNIS 3**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**SUD-OUEST**

**CHARENTE MARITIME**

Le 01/09/2022 *ok*

**L'HEBDO DE LA CHARENTE MARITIM**

**CHARENTE MARITIME**

Le 01/09/2022 *ok*

Vincent TOUSSAINT  
Directeur 

**Avis administratifs et judiciaires**

**Enquêtes publiques**

**Préfecture de la Charente-Maritime**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Projet d'un parc éolien sur les communes de Saint-Médard-d'Aunis et Sainte-Soulle**

Il sera procédé du **lundi 29 août 2022 au mercredi 28 septembre 2022 inclus**, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien, **PARC ÉOLIEN DE L'AUBERTIÈRE**, comprenant quatre aérogénérateurs sur les communes de Saint-Médard-d'Aunis et Sainte-Soulle, déposée par la Société **SAS ÉOLIENNES D'AUNIS 3**.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société **SAS ÉOLIENNES D'AUNIS 3**, dont le siège se situe au Business Center 4<sup>e</sup> étage, 3, avenue Gustave-Eiffel - Téléport 1 - 85360 Chasseneuil-du-Poitou.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet des services de l'état en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-envi-pref7@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envi-pref7@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'état en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société **CDV ÉVÉNEMENTS PUBLICS REGISTRE NUMÉRIQUE** est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/projetoaubertiere-eoliennesaunis3>

Ainsi qu'un e-mail de dépôt des contributions : [projetoaubertiere-eoliennesaunis3@mail.registre-numerique.fr](mailto:projetoaubertiere-eoliennesaunis3@mail.registre-numerique.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38, rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de Saint-Médard-d'Aunis, 1, allée de la Mairie, 17220 Saint-Médard-d'Aunis, à la mairie de Sainte-Soulle, 39, rue de l'Aunis, 17220 Sainte-Soulle, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ces lieux, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de Saint-Médard-d'Aunis, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires en vigueur.

**M<sup>me</sup> Sylvie BANDONNEAU**, consultante en développement socio-économique et sociologique, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de Saint-Médard-d'Aunis, à la mairie de Sainte-Soulle, dans les conditions suivantes :

**Saint-Médard-d'Aunis : Lundi 29 août 2022 de 9 h à 12 h 30.**  
**Sainte-Soulle : Lundi 29 août 2022 de 16 h à 19 h.**  
**Saint-Médard-d'Aunis : Mercredi 7 septembre 2022 de 9 h à 12 h 30.**  
**Sainte-Soulle : Mercredi 7 septembre 2022 de 14 h à 17 h.**  
**Saint-Médard-d'Aunis : Vendredi 23 septembre 2022 de 9 h à 12 h 30.**  
**Sainte-Soulle : Vendredi 23 septembre 2022 de 14 h à 16 h 30.**  
**Saint-Médard-d'Aunis : Mercredi 28 septembre 2022 de 9 h à 12 h 30.**  
**Sainte-Soulle : Mercredi 28 septembre 2022 de 14 h à 17 h.**

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du Code de l'environnement. À l'issue de la procédure, le préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société **SAS ÉOLIENNES D'AUNIS 3**.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et à la mairie de Saint-Médard-d'Aunis, à la mairie de Sainte-Soulle, pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au préfet.

**Carnets**

Hommages et messages sur [carnet.sudouest.fr](http://carnet.sudouest.fr)  
 votre service au 05 35 31 29 37 ou sur [so.carnets@sudouest.fr](mailto:so.carnets@sudouest.fr)

**Avis d'obsèques**

129454

**SABLONCEAUX - SAUJON MIOS (33) - MOUVAUX (59)**

M<sup>me</sup> Thérèse BÉTIZEAU, son épouse  
 Véronique et Alain,  
 Nathalie et Max,  
 Dominique et Alain,  
 ses filles et leurs conjoints,  
 ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,  
 son frère, ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et ses nièces,  
 ainsi que toute la famille et ses amis

ont la tristesse de vous faire part du décès de

**M. Henri BÉTIZEAU**

survenu dans sa 88<sup>ème</sup> année.  
 La cérémonie religieuse sera célébrée **le samedi 3 septembre 2022, à 10 heures** en l'abbaye de Sablonceaux, suivie de l'inhumation au cimetière de la commune.  
 Ni fleurs, ni plaques.  
 Une boîte à dons sera à votre disposition au profit de la recherche pour la maladie de Parkinson.  
 M. Henri BÉTIZEAU repose au funérarium Lotte-Baudouin à Saujon.

PF Lotte-Baudouin,  
 tél. 05.46.05.36.36

129205

**BORDEAUX**

Yves PERPIGNAN,  
 son époux  
 Sylvie, Yannick, Chantal, Maryse,  
 ses filles  
 Vincent, Thierry, Emmanuel,  
 ses gendres  
 Aurélie, Chloé, Lauriane, Adrien, Julien, Antoine,  
 ses petits-enfants et leurs conjoints  
 Liliko'i et Adèle,  
 ses arrière-petites-filles  
 Les familles Perpignan, Roland, Alain, Michel, leurs épouses et leurs enfants  
 Les familles BOURRELIER, CHARLES, TEXIER et leurs conjoints  
 Parents et alliés,

ont la douleur et la tristesse de vous faire part du décès de

**M<sup>me</sup> Alberte PERPIGNAN**  
 née BOURRELIER,

survenu le dimanche 28 août 2022 à l'âge de 86 ans.  
 Ses obsèques religieuses seront célébrées **le samedi 3 septembre 2022, à 10 heures** en l'église de Saint-Amand à Bordeaux Caudéran.  
 L'inhumation aura lieu à 14h00 au cimetière de Chepniers, 17210.  
 Elle repose à la chambre funéraire de Saint-Augustin à Bordeaux.  
 Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

ROC ECLERC, 12, avenue de la Somme, Mérignac,  
 tél. 05.56.47.22.36.

129360

**SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS**

Jeanine BELLANGER, son épouse ;  
 Mathilde BELLANGER, sa fille et son conjoint, Bruno COLOMBÉ ;  
 Jade et Ilona, ses petites-filles ;  
 Jason et César ;  
 Ses sœurs, son frère, ses beaux-frères et ses belles-sœurs ;  
 Ses nièces et ses neveux ;  
 Tous les membres de sa famille et ses amis

ont la tristesse de vous faire part du décès de

**M. Patrick BELLANGER**

survenu à l'aube de ses 75 ans.  
 La cérémonie religieuse sera célébrée **le lundi 5 septembre 2022, à 16 heures** en l'église de Saint-Sauveur-d'Aunis suivie de l'inhumation au cimetière de cette même commune.  
 M. Patrick Bellanger repose à la chambre funéraire de Ferrières salon Océan.  
 Fleurs naturelles uniquement.  
 Une boîte à dons sera mise à disposition au profit de l'institut du cerveau - ICM.  
 La famille remercie particulièrement l'ensemble du personnel, du service Réanimation du Centre Hospitalier de La Rochelle.  
 Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
 Vos condoléances sur [www.pompefunebreszelie.fr](http://www.pompefunebreszelie.fr)

PPR Zélie, 113, rue de la Juillerie,  
 Ferrières, tél. 05.17.26.11.46.

129262

**AYTRÉ**

Ses neveux,  
 ses petits-neveux,  
 ses arrière-petits-neveux  
 ainsi que toute la famille  
 ont la tristesse de vous faire part du décès de

**M<sup>me</sup> Yvonne FAVROULT**  
 née CHOUILLÉ,

survenu à l'âge de 94 ans.  
 La cérémonie religieuse sera célébrée **le lundi 5 septembre 2022, à 10 heures** en l'église d'Aytré, suivie d'un dernier hommage au crématorium de La Rochelle à 13h30.  
 Ni plaques ni couronnes.  
 Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
 Vos condoléances sur [www.ppubliques.net](http://www.ppubliques.net)

Pompe Funèbres publiques,  
 La Rochelle, Rd. Aunis,  
 tél. 05.46.51.51.56.

129462

**GÉMOZAC**

M<sup>me</sup> Geneviève BELLUTEAU,  
 son épouse ;  
 Karine et Nadia, ses filles ;  
 Et leurs conjoints ;  
 M. Rémi BELLUTEAU, son frère ;  
 Ses neveux et nièces ;  
 Parents et amis  
 ont la tristesse de vous faire part du décès de

**M. André BELLUTEAU**

dans sa 87<sup>ème</sup> année.  
 La cérémonie religieuse sera célébrée **le samedi 3 septembre 2022, à 9 heures** en l'église Saint-Pierre de Gémozac, suivie de l'inhumation au cimetière de cette même commune.  
 La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine.  
 Cet avis tient lieu de faire-part.

PF Faure, salons funéraires,  
 agence de Gémozac,  
 tél. 05.46.94.60.03.

129466

**L'ÎLE-D'ELLE**

M<sup>me</sup> Marinette POUIGNAULT,  
 son épouse ;  
 Serge, son fils ;  
 Carmen et Patricia, ses belles-filles ;  
 ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants  
 vous font part du décès de

**M. Robert POUIGNAULT**

survenu à l'âge de 87 ans.  
 La cérémonie religieuse sera célébrée **le mardi 6 septembre 2022, à 10 h 30** en l'église de L'Île-d'Elle, suivie de la crémation.  
 Robert repose au funérarium Robin à Vix.  
 Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
 Pas de plaques, fleurs naturelles seulement.  
 Condoléances sur [www.pf-robin-guillon.fr](http://www.pf-robin-guillon.fr)

PF Robin-Funérus,  
 Vix, tél. 02.51.52.01.74.

129161

**FOURAS ROCHEFORT**

Pascal LE MIGNANT, son conjoint  
 son frère et sa belle-sœur,  
 ses enfants et petits-enfants  
 ont l'infinie douleur de vous faire part du décès de

**Guy MENARD**

à l'âge de 63 ans, à Liège en Belgique,  
 le 29 août mettant fin, selon sa volonté, à une terrible maladie.  
 Un hommage lui sera rendu **le dimanche 4 septembre 2022, à 15 heures** en l'église de Fouras.  
 L'inhumation aura lieu dans l'intimité au cimetière de Fouras le **lundi 5 septembre à 11 heures**.  
 Pas de fleurs, merci de faire un don pour la recherche contre la maladie de Charcot : <https://don.arisa.org>

**Sud Ouest légales**

**Publiez votre annonce légale**

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

- 1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2 Visualisez votre avis avant sa parution
- 3 Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé



Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

**Sud Ouest carnet**

Prévoyance  
**Avez-vous pensé à l'assurance obsèques ?**  
[carnet.sudouest.fr](http://carnet.sudouest.fr)

Divers modes de financements ou plusieurs types de contrats d'assurance obsèques : retrouvez sur notre site quelques recommandations pour anticiper des obsèques.



Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest





TESTAMENTS

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe en date du 14 janvier 2013, Madame Nicole MOREAU, demeurant 36 rue Pierre Dupa de Mons - Le château de Mons - 17260 ROYAN, née à PARIS (75010) le 21 avril 1933 et décédée à ROYAN (17200) le 18 mars 2022 a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Jean-François HUMBERT, notaire à PARIS, suivant procès-verbal contenant constatation de la saisine du légataire universel en date du 25 mai 2022 dont une copie authentique a été adressée au greffe du Tj de SAINTES. Il résulte dudit acte que le légataire universel répond aux conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître HUMBERT, notaire à PARIS (75016) 137-139 rue Marcadet (référence CRIP-GEN - 75176), dans le mois suivant la réception par le greffe de l'exécution de l'acte constatant la saisine du légataire universel et copie figurée de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire universel sera soumis à la procédure d'envoi en possession

CLÔTURE DE LIQUIDATION

27170399

**SCI MIDELAU**

Société Civile Immobilière  
au capital de 1000,00 euros  
Siège social : 14 rue de Mortemart  
17430 TONNAY-CHARENTE  
487 517 773 RCS LA ROCHELLE

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 15 Juin 2021, il résulte que :  
- Les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :  
- Approuvé les comptes de liquidation  
- Donné quitus au liquidateur Madame Michèle LEGER demeurant 14 rue de Mortemart, 17430 TONNAY-CHARENTE et déchargé cette dernière de son mandat,  
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de LA ROCHELLE.

Mention sera faite au RCS : LA ROCHELLE.

Pour avis

27170093  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

SAS DG SIBILEAU  
en liquidation  
au capital de 43 000 Euros  
Siège social : 2 Place d'Antioche  
à STE-MARIE-DE-RE  
(17) RCS LA ROCHELLE 494 414 394

Aux termes de l'AGO du 26/07/2022 à 10h, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé de son mandat le liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter de cette date. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de LA ROCHELLE. Mentions seront faites au RCS LA ROCHELLE.

DISSOLUTIONS

28-01170201

**LOC@BUSSAC**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 30 000 euros  
Siège social : Lieu dit Ferrière  
17130 CORIGNAC  
888 158 714 RCS SAINTES

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Août 2022, il résulte que :

L'actionnaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Août 2022 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur DUMAS Sébastien, demeurant 5 La Ferrière, 17210 BUSSAC FORET, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu dit Ferrière, 17130 CORIGNAC, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Saintes

Mention sera faite au RCS : SAINTES

28-01170299

**SAS AF. HYDRO**

Société par actions simplifiée  
au capital de 5.000 euros  
siège social : 10, rue Eugène Delacroix  
17135 FULBOURAU  
RCS : LA ROCHELLE 841.114.259

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 16/08/2022, il a été décidé :

- la dissolution anticipée de la société à compter du 16/08/2022, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux statuts et à la loi. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. La dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation » et le siège social de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social.

- est nommé soci qualifié de liquidateur Mr FAVEAU Aurélien, président, pour la durée de la liquidation, jusqu'à l'extinction de la personnalité morale de la société.

Pour avis, le président

DISSOLUTION PAR TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE

28-02170300

**EUROTECHNICS - AGRI**

Société par actions simplifiée  
au capital de 50 000 euros  
Siège social : 4 rue de la grande pièce  
Zi de Moulineau, 17400 LA VERGNE  
491 683 520 RCS BRESSUIRE

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 5 août 2022, la société EUROTECHNICS, Société par actions simplifiée au capital de 340 720 euros, dont le siège social est 4 rue de la Grande Place Zi de Moulineau 17400 La Vergne, immatriculée de Bressuire sous le numéro 435 113 279 a, en sa qualité d'associée unique de la société EUROTECHNICS AGRICOLE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société EUROTECHNICS AGRICOLE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Bressuire.

Cette décision de dissolution fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du tribunal de commerce de Bressuire.

Pour avis



MARCHES PUBLICS-PRIVES

9170112

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

**PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME  
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Projet d'un parc éolien sur la commune de BERNAY-SAINT-MARTIN

Il sera procédé du lundi 26 septembre 2022 au vendredi 29 octobre 2022 Inclus, soit durant 33 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de six aérogénérateurs (chacun d'une hauteur de mât au moyeu comprise entre 105 et 118 mètres, d'une hauteur bout de pale de 180,3m maximum et d'une puissance de 4,2 MW maximum) et deux postes de livraison du PARC EOLIEN DES CYPRES sur la commune de BERNAY-SAINT-MARTIN, déposée par la Société ENERGIE DES CYPRES.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERGIE DES CYPRES, dont le siège se situe au 32, 35 rue de Bellevue 82100 BOULOGNE-BILLANCOURT, à l'adresse électronique suivante: energie.des.cypres@wpf.fr ou par téléphone au 02.51.89.79.41. Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr) Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête. Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/49093> Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [avis-public-49093@registre-dematerialise.fr](mailto:avis-public-49093@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En cas de toute l'absence de la mairie de BERNAY-SAINT-MARTIN, 46 Grande-Rue 17330 BERNAY-SAINT-MARTIN, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de BERNAY-SAINT-MARTIN, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer dans les règles sanitaires en vigueur.

Madame Christine YON, ingénieur des techniques de l'équipement rural, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de BERNAY-SAINT-MARTIN, dans les conditions suivantes :

- Lundi 26 septembre 2022 de 09h00 à 12h00
  - Jeudi 6 octobre 2022 de 14h00 à 17h00
  - Samedi 15 octobre 2022 de 09h00 à 12h00
  - Mercredi 19 octobre 2022 de 14h00 à 17h00
  - Mardi 25 octobre 2022 de 14h00 à 17h00
  - Vendredi 28 octobre 2022 de 14h00 à 18h00
- Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.
- Le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERGIE DES CYPRES. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est soit une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions comportant des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, soit un refus.
- La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de BERNAY-SAINT-MARTIN pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

9170116

**PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME  
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Projet d'un parc éolien sur les communes de SAINT-MEDARD-D'AUNIS et SAINTE-SOULLE**

Il sera procédé du lundi 29 août 2022 au mercredi 28 septembre 2022 inclus, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien, PARC EOLIEN DE LA BERTIERRE, comprenant quatre aérogénérateurs sur les communes de SAINT-MEDARD-D'AUNIS et SAINTE-SOULLE, déposée par la Société SAS EOLIENNES D'AUNIS 3.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société SAS EOLIENNES D'AUNIS 3, Business Center 4ème étage 3 avenue Gustave Eiffel Téléport 1 86360 CHASSENEUIL DU POITOU.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr) Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête. Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société CDV Evénements Publics REGISTRE NUMERIQUE est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/projet/taubertiere-eoliennesaunis3> Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [projetaubertiere-eoliennesaunis3@mail.registre-numerique.fr](mailto:projetaubertiere-eoliennesaunis3@mail.registre-numerique.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de SAINT-MEDARD-D'AUNIS 1 Allée de la Mairie 17220 SAINT-MEDARD-D'AUNIS, à la mairie de SAINTE-SOULLE 39 Rue de SAINTE-SOULLE, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En cas lieux, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-MEDARD-D'AUNIS, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête. La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires en vigueur.

Le commissaire enquêteur, consultant en développement socio économique et sociologique, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-MEDARD-D'AUNIS, à la mairie de SAINTE-SOULLE, dans les conditions suivantes :

- SAINT-MEDARD-D'AUNIS : Lundi 29 août 2022 de 09h00 à 12h30
  - SAINTE-SOULLE : Lundi 29 août 2022 de 16h00 à 19h00
  - SAINTE-SOULLE : Mercredi 7 septembre 2022 de 09h00 à 12h30
  - SAINT-MEDARD-D'AUNIS : Mercredi 7 septembre 2022 de 14h00 à 17h00
  - SAINT-MEDARD-D'AUNIS : Vendredi 23 septembre 2022 de 09h00 à 12h30
  - SAINTE-SOULLE : Vendredi 23 septembre 2022 de 14h00 à 16h30
  - SAINTE-SOULLE : Mercredi 28 septembre 2022 de 09h00 à 12h30
  - SAINT-MEDARD-D'AUNIS : Mercredi 28 septembre 2022 de 14h00 à 17h00
- Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.
- A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société SAS EOLIENNES D'AUNIS 3.
- La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et à la mairie de SAINT-MEDARD-D'AUNIS, à la mairie de SAINTE-SOULLE, pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Avec Actulégaes.fr, vous créez vos fichiers d'entreprises exactement selon vos besoins.

Actulégaes.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' **Infolegale** & marketing